CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

- Qu'est-ce que le C.M.J. ?
- Comment devenir conseiller municipal des jeunes ?
- Comment se déroulent les élections ?
- Comment sont réalisés les projets ?

COORDINATION JEUNESSE
Tél : 01 40 88 88 62
Hôtel de Ville – 96 avenue Achille Peretti 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex
www.neuillysurseine.fr – jeunesse@ville-neuillysurseine.fr

NEUILLY-SUR-SEINE

• Qu'est ce que le Conseil Municipal des Jeunes?

Un Conseil Municipal des Jeunes, plus communément appelé « C.M.J. » est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. C'est une opportunité pour les jeunes de participer à la vie de leur commune en proposant et réalisant des projets, et d'être les porte-parole de leurs jeunes concitoyens notamment auprès des élus de la ville.

A Neuilly-sur-Seine, il est composé de 35 élus maximum répartis en 3 commissions : environnement, solidarité, loisirs (animations citoyennes, culturelles, sportives…)

• Qui sont les élus du C.M.J. de Neuilly-sur-Seine?

Le C.M.J. est composé de 35 jeunes élus résidant à Neuilly-sur-Seine et scolarisés – l'année des élections - en classe de 5e ou 4e dans l'un des collèges suivants : André Maurois, Sainte Croix, Saint Dominique, Sainte Marie, Saint-Pierre/Saint Jean, Théophile Gautier. Il est présidé par le Maire ou son représentant.

La répartition des sièges est établie proportionnellement aux effectifs des classes de 5e et 4e de chaque collège de la manière suivante :

Collèges	Nombre de conseillers issus des classes de 5e	Nombre de conseillers issus des classes de 4e
André Maurois	2	3
Pasteur	3	3
Sainte Croix	3	3
Saint Dominique	3	3
Sainte Marie	2	2
Saint Pierre – Saint Jean	1	2
Théophile Gautier	3	2

• Comment devenir conseiller municipal des jeunes?

En se portant candidat aux élections qui se dérouleront dans les collèges le **jeudi 15 novembre 2012.**
Pour cela, le candidat devra retirer un dossier de candidature et le déposer en retour au secrétariat de son collège **au plus tard le mercredi 24 octobre à 14h, dûment complété, accompagné d'un justificatif de domicile à Neuilly de moins de 3 mois, et d'1 photo d'identité.**

• Quand a lieu la campagne électorale?

Du jeudi 25 octobre au mercredi 14 novembre 2012 minuit.
Les candidats afficheront leur profession de foi sous format A4 ou A3 sur les panneaux électoraux situés dans les collèges.
Ces documents ne devront contenir aucune injure ni aucune mention susceptible de porter atteinte à l'image, à l'honneur où la réputation d'un candidat ou de toute autre personne. Ils devront à ce titre respecter les lois en vigueur.

• Quel est le mode de scrutin?

C'est un scrutin plurinominal à un tour, les élèves ayant obtenu le plus de voix seront élus.

• Qui sont les électeurs?

Tous les élèves scolarisés en 6e, 5e, 4e, 3e dans les 7 collèges de la ville.

• Comment se déroulent les élections?

Deux bureaux de vote sont installés par collège. Chaque bureau dispose d'une urne et de 2 isoloirs. Le scrutin se déroule conformément aux dispositions réglementaires pour toute élection : enveloppes électorales, bulletins de vote, cahier de correspondance en guise de carte d'électeur, isoloirs, urnes, listes d'émargement.

Les électeurs ne peuvent voter que pour les candidats scolarisés dans leur propre collège. Les bulletins de vote distinguent clairement les candidatures des élèves de 5ème et les candidatures des élèves de 4ème.

Les électeurs prennent un bulletin et cochent les noms des candidats de leur choix.

Sont considérés comme nuls, notamment :

- Les bulletins ne comportant aucun nom coché
- Les bulletins comportant un nombre de noms cochés supérieur au nombre de candidats éligibles par niveau de classe.

• Quand a-t-on connaissance des résultats?

Le dépouillement est réalisé dans chaque établissement après la fermeture des bureaux de vote, en présence du Président du bureau et de l'assesseur.

Les résultats sont affichés le lendemain du vote dans les établissements scolaires.

• Quelle est la durée du mandat des élus?

Elle est de 2 années scolaires, le mandat n'est pas renouvelable.

• Quand a lieu la première réunion des élus?

Elle se tiendra le mercredi suivant le jour des élections. Les 3 commissions seront constituées; elles comporteront chacune un nombre égal d'élus : environnement, solidarité, loisirs (animations citoyennes, sportives, culturelles…).

Au cours de cette réunion, chaque commission élit son porte parole pour 6 mois renouvelable. Il est chargé de rédiger les comptes rendus des travaux de sa commission, et les présente aux assemblées plénières.

• Quelle est la fréquence des réunions?

Les élus se réunissent en moyenne une fois par mois, hors temps scolaire et congés scolaires. Chaque année, deux assemblées plénières présidées par le Maire s'ajoutent à ces réunions. Celles ci se tiennent en Mairie, les élus en sont préalablement informés dans un délai raisonnable.

• Qui encadre et accompagne les élus?

Chaque commission est encadrée par le conseiller municipal en charge du C.M.J. et un autre élu référent. Ils sont chargés d'accompagner les jeunes élus dans la réalisation de leurs projets et de coordonner leurs actions. Ils sont les relais auprès du Maire, de ses adjoints, des services municipaux.

• Comment sont choisis les projets?

La première réunion qui suit les élections voit le vote, à main levée, des projets parmi ceux qui auront été proposés durant la campagne électorale.

Les projets ainsi retenus sont ensuite débattus en séance plénière et votés par l'ensemble des jeunes élus, le Maire ou son représentant, et ses adjoints présents ou représentés.

• La charte de l'élu

« Si je suis élu(e) au Conseil Municipal des Jeunes de Neuilly-sur-Seine, je m'engage durant les 2 ans de mon mandat à » :

- ✓ M'investir dans les projets initiés par le Conseil Municipal des Jeunes et les réaliser jusqu'à leur terme
- ✓ Représenter les jeunes de la commune, écouter leurs demandes et leurs préoccupations
- ✓ Développer les relations intergénérationnelles
- ✓ Assister aux réunions de ma commission, ainsi qu'aux séances plénières
- ✓ Respecter et suivre les décisions prises à la majorité des voix
- ✓ Assister aux cérémonies commémoratives de la commune dans la mesure de mes disponibilités
- ✓ Etre tolérant, accepter que les autres aient des opinions différentes des miennes
- ✓ Etre honnête, respectueux, ne formuler aucune injure, n'exercer ni chantage ni intimidations
- ✓ Etre attentif, et défendre mes idées dans une attitude citoyenne et responsable. .